



ILE MAURICE

VOTRE HOTEL : LE TAMASSA

Situé dans le Sud, sur la côte sauvage de l'île, entre champs de cannes à sucre et montagnes, le Tamassa de la chaîne LUX* Resorts, à l'architecture traditionnelle et aux intérieurs modernes, invite à la distraction. Ses récents aménagements lui permettent de rester frais et au goût du jour.

VOTRE CHAMBRE : 208 chambres (43 m²) réparties en Standard, Supérieure et Plage (cette dernière catégorie bénéficie d'un accès direct) et 8 Deluxe Famille (59 m² - pourvues de 2 chambres, dont 1 avec lits superposés). Toutes les chambres sont contemporaines aux teintes vives et orientées vers la mer. Elles disposent d'un balcon ou d'une terrasse et d'un lecteur DVD. Les catégories Supérieure, Plage et Deluxe Famille ont en plus une station d'accueil Ipod™ et une cafetière à piston. Possibilité de chambres communicantes.

RESTAURANTS & BARS : 2 restaurants - le principal aux buffets à thème et 1 restaurant de plage. Le nouveau « Food Truck » fournit hamburgers et snacks et le « B-Bar » a été entièrement réaménagé pour proposer un coin grill, un bar à salades et une station de sushis. 1 stand de glaces.

POUR VOS ENFANTS : Mini-club de 3 à 11 ans, club ado de 12 à 17 ans. Baby-sitting sur demande (avec participation).

LOISIRS & SPORTS : 4 piscines dont 1 au Spa, ski nautique (selon les marées), planche à voile, voile, bateau à

pédales, kayak, courts de tennis éclairés, tennis de table, beach-volley, salle de fitness, prêt de VTT, salle de jeux, discothèque et programme d'animation.

Avec participation : Spa (bain à remous, hammam, sauna), pêche au gros, plongée sous-marine, sorties en bateau rapide, billard.

LES PLUS : Les occupants des chambres familiales bénéficient de 20 % de remise au Spa et d'un crédit de 6h de baby-sitting offert. Accès privilégiés au golf de l'Heritage. Service de plage/piscine, Wi-Fi™ gratuit dans tout l'hôtel. Espaces aménagés pour les arrivées matinales et départs tardifs.

OFFRE SPECIALE
SFR LE CLUB

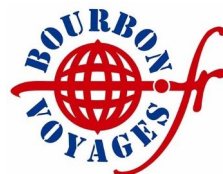
SFR
LE CLUB

A PARTIR DE :

975 € *

SEJOUR
5 Jours / 4 Nuits

Du 01 Aout 2019 au
30 Novembre 2019





OFFRE SPECIALE SFR LE CLUB - LE TAMASSA

SEJOUR
5 Jours / 4 nuits

PRIX PAR PERSONNE, A PARTIR DE DU 01 AOUT au 30 SEPTEMBRE 2019 LE TAMASSA	En Chambre STANDARD Base ALL INCLUSIVE	En Chambre SUPERIEURE Base ALL INCLUSIVE
Adulte chambre standard DOUBLE / TWIN	975€	1 030€
Adulte chambre standard INDIVIDUELLE	1 240€	1 350€
3ème adulte chambre standard TRIPLE*	N/A	1 030€
Enfant de 02 à 11 ans avec 2 adultes (maximum 1)	285€	285€
Enfant de 12 à 17 ans avec 2 adultes (maximum 1)	750€	750€

PRIX PAR PERSONNE, A PARTIR DE DU 01 au 31 OCTOBRE 2019 LE TAMASSA	En Chambre STANDARD Base ALL INCLUSIVE	En Chambre SUPERIEURE Base ALL INCLUSIVE
Adulte chambre standard DOUBLE / TWIN	1 170€	1 245€
Adulte chambre standard INDIVIDUELLE	1 625€	1 780€
3ème adulte chambre standard TRIPLE*	N/A	1 245€
Enfant de 01 an avec 2 adultes (maximum 1)	285€	285€
Enfant de 02 à 11 ans avec 2 adultes (maximum 1)	750€	750€

PRIX PAR PERSONNE, A PARTIR DE DU 01 au 30 NOVEMBRE 2019 LE TAMASSA	En Chambre STANDARD Base ALL INCLUSIVE	En Chambre SUPERIEURE Base ALL INCLUSIVE
Adulte chambre standard DOUBLE / TWIN	1 250€	1 335€
Adulte chambre standard INDIVIDUELLE	1 750€	1 920€
3ème adulte chambre standard TRIPLE*	N/A	1 335€
Enfant de 01 an avec 2 adultes (maximum 1)	285€	285€
Enfant de 02 à 11 ans avec 2 adultes (maximum 1)	795€	795€





OFFRE SPECIALE SFR LE CLUB

LE FORFAIT COMPREND :

- Les vols Réunion/Maurice aller et retour (Sur une estimation à 300€ via Air Austral – sous réserve d’augmentation et de disponibilité au moment de la réservation)
- Les transferts standard aéroport – hôtel – aéroport
- L’hébergement pour 4 nuits à l’hôtel LE TAMASSA en chambre Standard ou Supérieure et en ALL IN CLUSIVE
- L’assurance MONDIAL ASSISTANCE contrat n°303.483, dommage aux bagages, assistance aux personnes, interruption de séjour, retard d’avion et responsabilité civile vie privée à l’Étranger
- La garantie annulation MONDIAL ASSISTANCE contrat n°303.484,
- L’entrée au Parc Casela Aventure OU au Parc La Vanille Nature Park

LE PLUS EXCLUSIF CLIENT SFR :

- **Surclassement de chambre selon disponibilité**
- **Un soin de 30 minutes offert pour un couple au spa – (séjour minimum de 4 nuits)**
- **Un petit déjeuner en chambre.**
- **Les frais de dossier Bourbon Voyages (17 € / dossier) offerts.**

LE FORFAIT NE COMPREND PAS :

- Les pourboires, les extras et les dépenses à caractère personnel
- Les éventuels réajustements des taxes aériennes
- Tout ce qui n’est pas mentionné sous la rubrique « le forfait comprend »

FORMALITES : Passeport valide pour la durée du séjour.

- Les Chambres communicantes ou côte à côte ne sont jamais garanties.
- Les régimes alimentaires particuliers ne peuvent faire l’objet d’une confirmation stricte de la part de nos services.

LES PLUS SFR INCLUS

Pour les réservations effectuées entre le 1er JUILLET et le 26 NOVEMBRE 2019

Pour des séjours de 4 nuits minimum entre le 1er AOÛT 2019 et le 30 NOVEMBRE 2019

- **Les frais de dossier Bourbon Voyages (17€/dossier) sont offerts.**
- **Surclassement de chambre selon disponibilité**
- **Un soin de 30 minutes offert pour un couple au spa – (séjour minimum de 4 nuits)**
- **Un petit déjeuner en chambre.**

Offre non cumulable

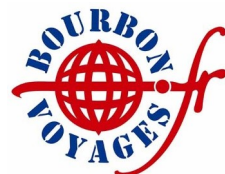
OPTIONS ET REMARQUES

CAPACITE D'OCCUPATION :

STANDARD : 2 adultes + 1 enfant/ado (0-17 ans)

SUPÉRIEURE : 2 adultes + 1 enfant/ado (0-17 ans) OU 3 adultes

Remarque : Les hébergements et services terrestres s’entendent ou similaire dans le cas de force majeure, intempéries, incendie, routes coupées, cyclone... circonstances indépendantes de la volonté de l’organisateur du voyage.



CONDITIONS

CONDITIONS D'ANNULATION :

Les annulations consécutives à la survenance d'un événement prévu par le contrat n°303-483 (excepté la modification de la date des congés par l'employeur) sont prises en charge par l'assurance déduction faite de la franchise de 60€ par personne ainsi que les frais de dossier.

Applicables également dans les cas de modifications (changement de dates).

Peak Season : 23/12 au 04/01

Plus de 45 J : 45 euros par personne.

De 45 J au départ : 100 % du coût total du voyage.

Reste de l'année :

Plus de 30 J : 45 euros par personne.

De 30 J à 21 J : 25% du coût total du voyage

De 20 J à 8 J : 50% du coût total du voyage

De 7 J à 3 J : 75% du coût total du voyage

Moins de 3 jours ou no show : 100% du coût total du voyage.

En cas d'annulation du voyage, Bourbon Voyages appliquera aux voyageurs les pénalités que les prestataires de service font figurer dans leurs documents d'information préalable, les pénalités ci-dessus s'appliquent aux prestations terrestres et aériennes selon la proximité de la date de départ des voyageurs :

Le passager qui annule dans les 3 jours précédant le voyage ou qui ne se présente pas en temps utile au départ ou bien abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans sa totalité.

Aucune modification de nom ou de prénom ne sera faite après l'émission des titres de transport, il appartient aux voyageurs de bien vérifier tous les éléments figurant au bulletin d'inscription.

Toute modification (avant départ et émission des titres de transport) supplémentaire de trajet, changement d'itinéraire, modification, entraînera des frais de 50€, par voyageur, pour le compte de la compagnie aérienne, et un éventuel réajustement tarifaire vers le premier quota aérien disponible. Les titres de transport aérien sont non modifiables, non remboursables une fois l'émission faite.

CONDITION DE REVISION DES PRIX :

Ces prix ont été établis en fonction des conditions économiques en vigueur au 30 AVRIL 2019. Ils ne peuvent être garantis en cas d'augmentation du fait des transporteurs liée au coût du carburant et des taxes ou en cas de fluctuations importantes de la monnaie, unité de construction des tarifs.

Les prix ci-dessus ont été calculés pour un nombre de participants minimum et maximum tel qu'indiqué ci-dessus. Toute modification de ce nombre est susceptible de modifier le prix dans les limites prévues par l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992. Les coûts figurant dans notre offre sont établis en fonction du nombre de personnes réservées de manière ferme. L'agence de voyage est un mandataire, elle agit en qualité d'intermédiaire entre la clientèle et les compagnies aériennes. Les Conditions de vente se réfèrent aux dispositions réglementaires en vigueur et particulièrement à la législation de l'IATA. Notre proposition s'entend sous toute réserve de disponibilité au moment de la confirmation ferme du voyage. Les voyageurs doivent vérifier eux-mêmes la validité, à la période du voyage, des documents administratifs et sanitaires en leur possession. Conformément à la législation, nous nous réservons la possibilité de modifier nos tarifs en cas de variations des prix du kérosène, des taux de changes et des taxes. Nous précisons que la tarification de groupe est applicable pour des voyageurs à dates et trajets identiques. Toutes modifications de dates, de parcours ou de tout élément constitutif de la présente offre sera considéré comme une modification et entraînera un ajustement des tarifs.

Conformément à l'article L 211-12 du code du Tourisme les prix prévus au contrat sont révisables jusqu'à 30 jours avant le départ, pour tenir compte des variations du coût des transports, des redevances et taxes, des taux de change.

Notre proposition présente des photos dont certaines sont issues de l'Internet ou remises par nos fournisseurs et dont la provenance n'est pas toujours connue. Si vous en avez la propriété, que vous êtes en mesure de produire les fichiers natifs, et que vous ne souhaitez pas autoriser leur libre utilisation, nous nous engageons à les retirer de nos offres sur présentation de justificatifs et dans les meilleurs délais.





CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

BOURBON VOYAGES, dont le Siège Social est sis au 14 rue Rontaunay, 97400 Saint-Denis – La Réunion, est titulaire d'une licence Atout France N° IM974110006 et est membre de l'APST (Association professionnelle de Solidarité du Tourisme) qui assure sa garantie financière. L'agence **BOURBON VOYAGES** est couverte par une assurance responsabilité civile et professionnelle par ALLIANZ IARD, 87 RUE DE RICHELIEU, 75002 PARIS, FRANCE.

1. GENERALITES : Les présentes conditions particulières s'appliquent aux relations entre l'Agence et l'ensemble de ses Clients, étant précisé que les dispositions des articles R 211-3 à R 211-11 du Code du Tourisme ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

2. INFORMATION PREALABLE A LA VENTE : Les documents publicitaires de l'Agence, ou des transporteurs et des organisateurs de voyages dont elle commercialise les produits, ne constituent pas des offres. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable telle que visée par l'article R 211-4 du Code du Tourisme, sous réserves de disponibilité au moment de l'inscription ferme matérialisée par la signature du contrat de vente. Dès lors, à défaut de dispositions contraignantes figurant au bulletin d'inscription, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du contrat de vente. En l'absence de brochure, devis, programme et proposition, le bulletin d'inscription constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R 211-4 du Code du Tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. L'agence se réserve la possibilité de ne pas remettre sa signature si la commande montre un risque financier excessif ou provenant d'un client qui ne se serait pas acquitté d'obligations antérieures ou aurait manifesté un comportement inapproprié ou contraire aux règles de bienséance.

3. VALIDITE ET REVISION DES PRIX :

3.1. La période de validité des prix est mentionnée dans l'offre commerciale sous réserve de modifications prévues à l'article 3.2 ci-après. Les prix indiqués dans une offre ne sont pas contractuels, ne constituent pas l'offre préalable à la vente dans sa globalité et ont été fixés sur la base des informations connues à la date où l'offre a été faite et en considération des taux de change, des tarifs aériens en vigueur à cette date et de la disponibilité des services lors de l'élaboration de ladite offre ; il s'agit de la période par laquelle elle est contractuelle. Ils sont confirmés ou modifiés par l'agence dans le contrat de voyages. Les prix ne comprennent pas de services antérieurs au départ, ni postérieurs au retour.

3.2. BOURBON VOYAGES se réserve le droit de modifier les prix figurant au contrat de voyages, après sa signature, tant à la hausse qu'à la baisse dans les limites légales prévues aux articles L 211-12 et R 211-8 du Code du tourisme et selon les modalités ci-après :

- Coût du transport aérien lié notamment au coût du carburant, frais et taxes de transport (taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement, de sécurité, écotaxe...etc.) ; taux de change appliqué aux devises selon le voyage ou le séjour concerné.

La variation de ces données peut entraîner une révision des prix et être répercutée sur le prix de vente du forfait dans les proportions figurant au contrat de vente. Toute diminution du prix viendra en déduction des sommes restantes éventuellement dues par le client et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu lui sera restitué. En cas de modification du prix pour les motifs visés ci-dessus, **BOURBON VOYAGES** s'engage à en informer le client par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et avant la date du départ.

4. INSCRIPTIONS ACOMPTE ET PAIEMENT :

4.1. Inscription : Pour être considérée comme contractuelle, une inscription est subordonnée à la signature de l'agence et du client, la réception par l'agence du contrat signé (contenant les dispositions des articles L 211-10 et R 211-6 du code du tourisme), ainsi que ses annexes (programme, conditions particulières et générales de vente) et l'encaissement d'un acompte de 30% du montant total des prestations. - La nature du droit conféré au client par ce versement est variable : ainsi par exemple l'exécution de certains voyages est soumise à la réunion d'un nombre minimum de participants, elle dépend du type de voyage choisi. Nous pouvons être exceptionnellement contraints d'annuler un départ si le nombre de participants inscrits est inférieur au minimum requis figurant dans le programme de votre voyage. Cette décision vous sera communiquée au plus tard 21 jours avant la date de départ initialement prévue. Cette disposition impliquerait le remboursement intégral des sommes que vous auriez versées. Nous nous efforçons également de vous proposer un choix de voyages alternatifs.

4.2. Paiement : Sauf dispositions contraignantes des conditions particulières à chaque programme de voyage, le solde du montant total du voyage devra être réglé, sans relance de notre part, au plus tard 30 jours avant la date de départ et la remise des documents de voyage ne peut être effectuée qu'au règlement complet de la facture correspondante. Le client n'ayant pas versé la somme à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. A cet effet, dans les cas de retard dans le paiement du solde il sera fait application des frais d'annulation visés à l'article 5. En cas de non-paiement d'une échéance à la date fixée, la déchéance du terme est encourue de plein droit et le solde restant dû est immédiatement exigible. Pour les inscriptions intervenant moins de 30 jours avant le départ, le règlement intégral du prix est exigé lors de l'inscription. En cas d'inscription tardive les documents de voyage pourront être remis au moment du départ. Des accords de mise en compte peuvent être conclus entre l'Agence et ses Clients Affaires ou assimilés. De tels accords sont révisibles, sans préavis, sans que l'agence soit obligée de justifier sa décision. Dans le cas de mise en compte, l'usage du bon de commande est indispensable. Toutefois, l'oubli de cette obligation ne pourra, en aucun cas, servir à justifier le défaut de paiement des prestations fournies ou des engagements dont les effets ont commencé à courir.

5. FRAIS D'ANNULATION :

A défaut de conditions spécifiques précisées au document d'information préalable (dates particulièrement chargées, périodes de fêtes), en cas d'annulation du voyage, l'Agence applique aux voyageurs les pénalités suivantes :

A/ Clients individuels (- de 15 adultes) à destination de l'ILE MAURICE.

Annulation à plus de 30 jours avant le départ : 45 € par personne.

Annulation de 30 à 21 jours avant le départ : 25% du montant du voyage.

Annulation de 20 à 8 jours avant le départ : 50% du montant du voyage.

Annulation de 7 à 3 jours avant le départ : 75% du montant du voyage.

Annulation à - de 3 jours avant le départ : 100 % du montant total du voyage.

B/ Clients individuels et groupes toutes destinations, voyages programmés de clients individuels regroupés (réunion d'un minimum de participants), annulation partielle de voyageurs inscrits sur un groupe. Toute annulation partielle entraînant un nombre de participants inférieure au minimum requis entraînera une révision tarifaire à la hausse, voire l'impossibilité de maintenir la prestation.

Annulation à plus de 45 jours avant le départ : 10 % du prix total du voyage.

Annulation de 45 à 30 jours avant le départ : 25 % du montant du voyage.

Annulation de 29 à 15 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage.

Annulation de 14 à 8 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage.

Annulation de 7 à 3 jours avant le départ : 90 % du montant du voyage.

Annulation à - de 3 jours avant le départ : 100 % du montant total du voyage.

C/ En cas d'annulation TOTALE du groupe (annulation de la prestation).

Annulation totale plus de 60 jours avant le départ : 10 % du coût total du groupe.

Annulation totale entre 60 et 46 jours avant le départ : 25 % du coût total du groupe.

Annulation totale entre 45 et 30 jours avant le départ : 50 % du coût total du groupe.

Annulation totale entre 29 et 8 jours avant le départ : 75 % du coût total du groupe.

Annulation totale moins de 7 jours avant le départ : 100 % du coût total du groupe.

Dans tous les cas les voyageurs absents sur la totalité du voyage, ou qui abandonnent le voyage en cours de route n'ont droit à aucun remboursement des sommes versées. Les frais d'intervention ne sont pas remboursables.

En complément aux conditions d'annulation, l'attention de notre aimable clientèle est attirée sur la nécessité, préalablement à la signature du contrat de vente, de prendre connaissance des articles R 211-9 à R 211-11 du Code du Tourisme qui déterminent les rapports entre l'agence et la clientèle dans les cas d'annulation / modification du fait de l'organisateur et dans la limite des dédommagements prévus par les conventions internationales.

6. EFFETS PERSONNELS :

Les objets de valeur et l'argent doivent être déposés impérativement au coffre de l'hôtel. La société **BOURBON VOYAGES** n'est pas responsable des objets personnels égarés, perdus ou oubliés durant le voyage, les transports et les séjours, et recommande de ne pas mettre d'objet de valeur dans les bagages, ni d'emporter d'objet de valeur avec soi.

7. MODIFICATIONS :

Le client ne peut modifier ou écourter les prestations achetées sauf accord préalable écrit du vendeur. Les modifications acceptées par le vendeur pourront donner lieu à des frais qui seront à la charge du client et les prestations non consommées du fait de ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement. En cas de changement de date, d'itinéraire, de destination, de nom après émission du billet etc..., la modification sera considérée comme une annulation suivie d'une nouvelle réservation et facturée comme telle. Nous précisons que la tarification de groupe est applicable pour des voyageurs à dates et trajets identiques.

8. TRANSPORT AERIEN :

Comme visé à l'article R 211-15 du Code du Tourisme nous nous engageons à fournir au client, pour chaque tronçon de vol, une liste comprenant au maximum 3 transporteurs. La responsabilité des compagnies aériennes participant aux voyages ainsi que celle des représentants, agents ou employés de celles-ci, est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations, au transport aérien des passagers et de leurs bagages exclusivement. Conformément aux conventions de Montréal, de Varsovie et du règlement européen (CE) N°261-2004 ; Consultez le site Internet : <http://www.iatatravelcentre.com/e-ticket-notice/General/French/> , la compagnie aérienne peut être amenée à modifier, sans préavis, notamment les horaires et/ou l'itinéraire. Ces modifications ainsi que tout incident technique, retard, annulation, grèves, escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours, événements politiques, climatiques ne sauraient justifier pour le client une renonciation au voyage, sauf exclusions prévues par la réglementation internationale et celles prévues aux articles R 211-3 à R 211-11 du code du tourisme. En raison des accords de partenariat commercial existant entre certaines compagnies aériennes (« code sharing »), le client pourra être amené à voyager sur une autre compagnie que celle prévue initialement. Le transporteur se réserve le droit en cas de fait indépendant de sa volonté ou contrainte technique d'acheminer la clientèle par tout mode de transport de son choix, avec une diligence raisonnable. Les horaires de tous les vols, ainsi que les types d'appareils, sont communiqués à titre indicatif et peuvent être soumis à des modifications. Ils ne sont jamais un élément contractuel du billet de transport et ne peuvent engager ni la responsabilité des compagnies aériennes, ni celle de l'organisateur, ni celle de l'agent de voyages au-delà des limites prévues par les conventions internationales et le code du tourisme pour un voyage à forfait. De même, les terminaux, le nom de l'aéroport, lorsque la ville desservie contractuellement en comporte plusieurs, est cité à titre indicatif et peut être soumis à des modifications éventuelles. Nous recommandons de ne prévoir aucun engagement la veille du départ en voyage, le lendemain du jour de retour.

9. RESPONSABILITE :

La société **BOURBON VOYAGES** sera exonérée de toute responsabilité lorsque l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat de voyage est imputable soit au client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. Il est rappelé que la responsabilité des compagnies aériennes participant aux voyages proposés par l'intermédiaire de nos services ainsi que celle de leurs représentants, agents ou employés est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature portant sur le transport aériens des passagers, exclusivement comme précisé aux conditions de transport figurant sur le billet des passagers, en conformité avec les conventions internationales en vigueur et/ou la réglementation locale et notamment la convention de Varsovie et/ou Montréal en fonction des pays sur lesquels sont situés le point de départ et le point de destination du transport aérien. Il est également rappelé que la société **BOURBON VOYAGES** est un organisateur de voyages et n'est pas un transporteur aérien. Sa responsabilité ne saurait être supérieure à celle du transporteur aérien. Dans l'hypothèse où sa responsabilité serait engagée, la société **BOURBON VOYAGES** bénéficie des mêmes exclusions et/ou limitations de responsabilité que le transporteur aérien. La société **BOURBON VOYAGES** n'est jamais responsable des dommages indirects.

10. BON A SAVOIR SUR PLACE :

Tous les achats effectués sur place sont sous la seule responsabilité des clients. Selon la nature de certains circuits/séjours et pays visités, les hébergements peuvent être alimentés en électricité par groupe électrogène (coupure durant la nuit) et ne correspondent pas aux normes de classement européen. Notez que de manière générale l'eau du robinet n'est pas potable dans certains pays. Les hébergements et services terrestres s'entendent ou simulent dans les cas de force majeure, intempéries, incendie, routes coupées, cyclone... circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur du voyage.

11. APTITUDE AU VOYAGE :

Nous recommandons aux voyageurs d'entreprendre nos circuits et séjours qu'en bonne santé. Nous précisons que l'accessibilité à certains sites n'est pas dédiée à tout public. Nous attirons l'attention des clients présentant des problèmes de santé physique, psychique ou psychologique sur l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de certains voyages.

12. FORMALITES ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES :

Nous délivrons, avant la conclusion du contrat, les informations sur les diverses formalités administratives et sanitaires nécessaires à l'accomplissement du voyage et au franchissement des frontières pour les ressortissants de nationalité française. Les ressortissants de nationalité étrangère doivent se renseigner, avant d'effectuer un voyage, sur les formalités administratives et sanitaires requises auprès leur ambassade ou consulat. Il appartient au voyageur, de vérifier que les documents, notamment administratifs et sanitaires, requis en vue de l'établissement du voyage, sont en conformité avec les informations fournies par notre agence. Il est vivement recommandé de vérifier toutes les informations auprès des autorités concernées. Les voyageurs doivent prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « Conseils aux Voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (sous les rubriques « risque pays », « santé » et « visa ») ou de se renseigner par téléphone au 01 43 17 94 93 (Ministère des Affaires Étrangères). Nous attirons votre attention sur le fait que les informations pouvant évoluer jusqu'à la date de votre départ, il est conseillé de les consulter régulièrement. Notre agence ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable des conséquences de l'observation par le client des règlements policiers, douaniers ou sanitaires, préalablement et au cours du voyage et notamment dans le cas où il se verrait refuser l'embarquement ou le débarquement et/ou infliger le paiement d'une amende. Il appartient au client de respecter scrupuleusement ces formalités en en supportant les frais et de s'assurer que les noms et prénoms qui figurent sur leurs documents de voyage correspondent exactement à ceux qui figurent sur leur pièce d'identité, passeport ou visas. Nous précisons que certaines ambassades ou consulats réclament la présence in situ des participants au voyage en vue de l'élaboration de leurs visas et cela sans que l'agence ne puisse se substituer à cette décision.

Nous n'acceptons pas l'inscription d'un mineur non accompagné. En conséquence, il ne pourra être reproché à la société **BOURBON VOYAGES** de refuser de vendre un contrat de voyage à un mineur non accompagné. Nous ne pourrions être tenus pour responsable dans le cas où malgré cette interdiction, un mineur non accompagné serait inscrit, à son insu, à un des voyages ou séjours.

13. ASSURANCES :

Des brochures détaillées exposant services et conditions sont remises de manière systématique à la clientèle. Les voyageurs doivent déclarer le sinistre dans les 5 jours ouvrés après l'événement : <https://declaration-sinistre.mondial-assistance.fr> ou par téléphone au N° 01 42 99 02 02 (France).

14. RISQUES :

Nous nous réservons le droit de refuser une inscription pour une destination où est survenu ou risque probablement de survenir un événement sans que cela constitue un refus de vente.

15. RECLAMATIONS :

Toute réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat de voyage doit être signalée par écrit le plus tôt possible à notre représentation sur place, afin de pouvoir, le cas échéant, apporter une solution au problème posé. Dans la négative, la réclamation doit être adressée par pli recommandé avec avis de réception accompagné des justificatifs originaux et nécessairement dans le mois qui suit votre retour. >>> V3

